

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.007

L'An Deux Mille, le 14 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

7 JANVIER 2000

DATE D'AFFICHAGE

7 JANVIER 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par M. MOST
M. ANGIBAUD représenté par M. CHABANEAU
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
M. GERMA représenté par BOISNARD
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN-CROUE

ABSENTS - EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON
M. MUSSETTI

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 31

Madame MARTIN-CROUE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : VOIE INTERQUARTIERS - Tronçon de voie située entre le giratoire des lycées Champlain et Curie et le boulevard de Lattre de Tassigny (au niveau de la Maison de l'Enfance)
"Appel d'offres ouvert"
LOT 1 - "TERRASSEMENTS ET PRECHARGEMENT"
LOT 2 - "OUVRAGE PARTICULIER"

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Afin de terminer l'aménagement de la "VOIE INTERQUARTIERS" entre le giratoire des Lycées et le Boulevard de Lattre de Tassigny, les Services Techniques ont établi un Dossier de Consultation d'Entreprises de façon à lancer un Appel d'offres ouvert, relatif à une nouvelle tranche de travaux.

Cette opération fait suite à un premier aménagement réalisé en 1998 entre la route de Rochefort et le Giratoire des Lycées ainsi qu'une partie de la rue des Rullas et la voie d'accès aux lycées.

Pour cette dernière réalisation, les travaux s'effectueront en deux phases distinctes :

- la première phase, objet du présent appel d'offres, comprend le préchargement du tronçon concerné pendant une période de trois mois minimum, (LOT 1), ainsi que le busage d'un CANAL (LOT 2) au droit du franchissement de la voie,
- la deuxième phase fera l'objet d'un autre Dossier de consultation d'entreprises pour une réalisation en l'an 2000. Elle comprendra les travaux de structure et de finition des ouvrages (trottoirs, chaussées, pistes cyclables...) ainsi que les plantations et l'éclairage public.

Pour la première phase, un Avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 16 juillet 99, la remise des plis était fixée au 23 août 99.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 2 septembre et le 7 septembre 99 et a décidé de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 Groupe EUROVIA/DAVID base et option :	1 695 937,50 F TTC
LOT 2 Groupement ROTRACO/ROUSSEAU-MAGNE	1 597 226,40 F TTC

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver le projet de réalisation du préchargement du 2ème tronçon de la voie Interquartiers compris le busage d'un canal et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à conclure et signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés avec :

A) LOT 1 : Groupe EUROVIA/DAVID	1 695 937,50 F TTC
B) LOT 2 : Groupement ROTRACO/ROUSSEAU-MAGNE	1 597 226,40 F TTC

Les projets de marchés sont consultables aux services techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Dossier de Consultation d'Entreprises établi par les Services Techniques,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- VU le choix de la Commission d'ouverture des plis,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le projet de réalisation du préchargement du deuxième tronçon de la voie Interquartiers compris le busage d'un canal au droit du franchissement de la voie.

- d'approuver la procédure de Consultation par voie d'Appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques pour la réalisation de ce projet (art. 295 à 298 du Code des Marchés Publics)

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés pour l'aménagement de la Voie Interquartiers entre le Giratoire des Lycées et le Boulevard de Lattre de Tassigny (1ère phase) avec :

Lot N°1 - Groupement EUROVIA/DAVID base + option	1 695 937,50 F TTC
Lot N°2 - Groupement ROTRACO/ROUSSEAU-MAGNE	1 597 226,40 F TTC

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 janvier 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS